DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **8 septembre** à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 01.09.2023.

PRESENTS: MUCHA Jean-Luc - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette -

BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude.

EXCUSES: Néant

SECRETAIRE: Mme TERRAL Marie-Claude

Procurations: Néant

3.3 – DOMAINE OU PATRIMOINE – LOCATION / 050-2023

1 – Bail commercial : location Le Fournil de Thézac :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'établir un nouveau bail commercial en vue de la location de la boulangerie (fournil et espace de vente) à la SAS Fournil de Thézac, à compter du 1^{er} septembre 2023, aux conditions suivantes :

Montant du loyer : du 1^{er} septembre 2023 au 30 août 2024 : 300,00 € HT tva à 20,00 %

A compter du 1^{er} septembre 2024 : 400,00 € HT tva à 20,00 %

Ce bail sera établi et passé devant notaire, Maître Hugues EMIN – office notarial de FUMEL, les frais de cet acte seront à la charge de la commune.

Il conviendra de fournir au notaire : un plan du local loué, un état des lieux, la périodicité de l'entretien de la filière assainissement, la liste du matériel mis à disposition, l'arrêté du permis de construire et ses annexes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- ➤ **ACCEPTE** les conditions et montants ci-dessus énoncés,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

3.3 – DOMAINE OU PATRIMOINE / 051-2023

2 – Le Fournil de Thézac : Rachat du four de la boulangerie :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la reprise de la boulangerie « le Fournil de Thézac » par la SAS Fournil de Thézac il est nécessaire de régulariser une situation non satisfaisante pour les deux parties que sont la commune de Thézac et la SAS Fournil de Thézac.

Le four est aujourd'hui propriété, à hauteur de 45%, de la commune de Thézac. Les autres 55% appartiennent à Mme Raïssa Bénétreau qui met fin à son bail.

Acheté en 2021 les 55% représentaient alors 16.000,00 € HT.

Afin de régulariser cette situation et permettre la reprise de l'activité du fournil par la SAS Fournil de Thézac, Monsieur le Maire propose le rachat de cette part pour la somme de 7.500,00 € HT, soit 9000.00 € TTC. La commune sera alors propriétaire à 100% du four.

Cet achat sera porté en investissement. La TVA sera récupérée par l'intermédiaire du FCTVA.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- ➤ ACCEPTE le rachat du four pour la somme de 7.500,00 € HT, soit 9.000,00 € TTC,
- ➤ **ACCEPTE** de prendre une décision modificative N°2 du budget 2023,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Questions diverses:

Arbre de noël:

La date de l'arbre de Noël de la commune est fixée au dimanche 10 décembre 2023. Le choix du spectacle est arrêté sur un spectacle de clown « Titus et Zinzin », pour un montant de 1300€ TTC.

La séance du conseil municipal du 8 septembre 2023 est levée à 14h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

MUCHA Jean-Luc GOUL Francis

MUCHA Sandrine ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud TERRAL Marie-Claude